

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
11 Mai 1874.

Bulletin politique.

Nous empruntons au *Times* le compte-rendu de la séance du Parlement anglais, où a été débattue la motion de lord Russell, tendant à obtenir communication des pièces diplomatiques relatives au maintien de la paix en Europe.

Le COMTE RUSSELL, qui ne s'est fait entendre que très-indistinctement, s'est levé pour demander la copie de toute la correspondance, relative au maintien de la paix de l'Europe, avec les gouvernements de l'empereur d'Allemagne, de l'empereur d'Autriche, de l'empereur de Russie et de la République française, pouvant être communiquée sans préjudice pour le service public.

Le noble comte a commencé par dire que, n'ayant pas pris part au débat sur l'adresse en réponse au discours de la Couronne, au commencement de la session, il lui serait peut-être permis de dire quelques mots du changement de ministère. Bien des années en arrière, alors qu'il s'adressait à ceux qui étaient alors ses électeurs de la cité de Londres, il leur disait que lorsque le peuple d'Angleterre, — qui était la cour d'appel en dernier ressort, — trouvait que les réformes progressaient trop lentement, il était fortement enclin à mettre au pouvoir des réformateurs ; mais lorsque, au contraire, il croyait que les affaires marchaient trop vite, il éprouvait une disposition opposée, c'est-à-dire celle de faire passer au pouvoir ceux qui n'avaient en vue que de conserver et de sauvegarder. Quant à lui, il ne voit rien à redire à cette disposition. Il est d'avis qu'un parti est nécessaire dans certain temps, et l'autre parti aussi nécessaire dans d'autres. Par conséquent, les questions qu'il se dispose à adresser au noble comte, secrétaire

des affaires étrangères, n'impliquent aucun esprit d'hostilité envers le gouvernement de Sa Majesté. Ces questions ont trait à l'état de l'Europe et aux intentions du gouvernement en présence de certaines éventualités. L'état de l'Europe, il y a cinq ans, offrait une apparence de grande tranquillité, et il semblait, d'après l'affirmation même du gouvernement de cette époque, qu'il n'y eût aucune crainte de voir rompre la paix ; et cependant les personnes bien informées savaient qu'il existait dans les États de l'Allemagne une détermination d'arriver à la Confédération de l'Allemagne, et, d'un autre côté, une détermination de la part de la France d'obtenir ce qu'elle convoitait sur la rive gauche du Rhin. Ces mêmes personnes avaient connaissance des événements qui se sont passés depuis, et ce qu'il lui importe maintenant de savoir, c'est si les symptômes d'agitation et d'hostilité que l'on perçoit actuellement sont l'arrière-manifestation de la tourmente passée ou les signes précurseurs d'une tempête à venir.

On tient d'un grand homme, le feld-maréchal de Moltke, dans une déclaration faite par lui au sein du Parlement allemand, que ce que l'Allemagne a obtenu en cinq mois il lui faudra cinquante ans pour le consolider. Voilà, pour l'Allemagne, l'orateur tient l'intégralité de l'armée française, depuis le premier maréchal jusqu'au dernier soldat, est résolue à prendre sa revanche de ce qu'elle considère comme une spoliation du territoire français et l'atteinte portée à son unité par le fait de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. La question est donc de savoir si les symptômes qu'on distingue déjà sont ceux d'un orage prochain ou si, en dépit de ces symptômes, on peut espérer de goûter pendant quelques années la paix et la tranquillité. Si ce sont des signes d'orage, si la paix de l'Europe a des chances d'être troublée, il serait bon de savoir si le gouvernement de Sa Majesté serait prêt, dans ce cas, à prendre des mesures pour le maintien de la paix de l'Europe.

Pour sa part, il est convaincu que la haute

influence de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe est telle qu'il serait en son pouvoir de maintenir la paix générale. Il ne croit pas qu'aucune puissance se risquerait à la troubler s'il existait une solide alliance entre l'Angleterre et les autres puissances, ayant pour but le maintien de la paix européenne.

Il se persuade en premier lieu que l'on peut compter sur le gouvernement de Sa Majesté pour s'en tenir strictement à tous les engagements et à tous les traités qu'ilient la couronne britannique à ses alliés. Sur ce point il espère qu'il n'y aura aucune tentative de détour, aucun essai d'éluder les engagements contractés par la couronne du pays. Il compte que, s'il y avait quelque danger pour la paix de l'Europe, l'influence de la Grande-Bretagne s'emploierait de tout son poids à maintenir la paix.

Il ne pourrait y avoir perturbation de la paix en Europe sans qu'il en résultât de grands maux pour ce pays-ci. Ce n'est pas seulement que le commerce en souffrirait, mais il y aurait danger pour le bonheur social, pour le progrès de la liberté, pour l'avancement des arts et de la civilisation. Un grand homme, ayant une énorme influence et méritant d'avoir cette influence dans les conseils de l'Allemagne, a déclaré qu'il était

L'orateur ne demande pas au noble comte de lui donner des renseignements qui puissent nuire au service public, mais il pense que le sujet a un intérêt puissant pour le Parlement et le pays, que quelque renseignement que le noble comte pourrait donner de nature à éclairer l'opinion du pays, afin de se tenir prêt à tout événement, serait fort bien accueilli en ce moment.

L'orateur demande donc communication des pièces.

LE COMTE DE DERBY. — Messieurs (milords), le ton et le langage du noble comte qui vient de présenter sa motion suffisent pleinement à convaincre le gouvernement qu'il ne l'a fait dans aucun esprit d'hostilité ; je suis prêt à admettre qu'aucun sujet ne

pouvait mieux mériter l'attention de Vos Seigneuries, et je ne sais aucun membre de cette Chambre ayant plus que le noble comte qualité pour le soumettre à votre appréciation. Mais, à part cela, je suis sûr que Vos Seigneuries penseront que la requête qui m'a été adressée se rattache à des sujets d'une importance et d'un intérêt considérables, mais fort délicats. C'est une demande à laquelle il est bien difficile de répondre en termes généraux de peur que le langage employé ne prête à une fausse interprétation en dehors de cette Chambre.

En parlant — comme je suis tenu de le faire ici — sous le sentiment de ma responsabilité et avec la connaissance que chaque parole que je prononce sera répétée dans d'autres pays, je suis obligé de ne répondre au noble comte que d'une manière très-générale.

Le noble comte me demande si nous devons considérer l'agitation que nous observons actuellement en Europe seulement comme le résultat des guerres passées, comme le dernier grondement d'orages déjà loin, ou bien si elle doit nous apparaître comme un indice de nouveaux orages prêts à fondre sur l'Europe.

Messieurs, s'il me faut répondre à cette question, je ne puis que dire que je m'attache aux événements les plus récents, — et de nos jours les événements passent vite, — je ne crois pas qu'il serait juste, qu'il serait droit ni honnête de ma part, pas plus que de personne dans ma position, de nier dans les signes extérieurs du moment l'existence de sujets de crainte et d'anxiété.

Je ne dis point cela d'après aucune information particulière ou officielle, mais j'arrive à cette conclusion d'après des informations à la portée de tout le monde. Nous devons tous avoir présents à l'esprit les événements qui se sont passés il y a quatre ans et les résultats qui en ont été la conséquence. Nous savons quels sentiments ils ont laissés dans l'âme de deux grands peuples,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PÊCHES DE MONSIEUR

NOUVELLE.

(Suite.)

Lory se dressa sur ses orteils, s'approcha de l'oreille d'Odyle, à qui elle dit tout bas quelques mots qui firent tressaillir d'effroi la fille du comte Ulric ; cependant elle parvint à maîtriser son émotion de terreur, et répondit avec résolution, mais si bas que les deux femmes qui l'accompagnaient ne purent l'entendre : « C'est bien ; compte sur moi, je t'attendrai cette nuit. »

Par bonté d'âme, Odyle voulut que l'on cachât à son père l'événement de la forêt ; elle connaissait assez bien le comte de Ferrette pour être certaine qu'à cette nouvelle il se montrerait plus furieux contre la nourrice et la suivante qui l'avaient laissée exposée à un tel danger que reconnaissant envers l'en-

fant qui s'était dévouée pour la sauver, et qu'il penserait moins d'abord à récompenser celle-ci qu'à punir cruellement les autres.

IV.

Le comte Ulric se montra le lendemain matin sous l'empire d'une si grande colère, que les gens du château en furent positivement terrifiés. Voici comment ils cherchaient à s'expliquer le redoublement de méchante humeur que manifestait bruyamment leur redoutable maître : celui-ci avait reçu la veille la visite d'un châtelain du voisinage, lequel aimait autant que le seigneur suzerain de Ferrette la discussion politique et la controverse religieuse. D'attaque peu courtoise en riposte agressive, chacun avait soutenu son opinion personnelle, qu'au moment de leur séparation l'adieu des deux voisins fut glacial et leur dernier regard menaçant. Nul doute qu'une rancune sérieuse ne couvât de l'une et de l'autre part par suite de cette lutte à coups de paroles envenimées. Si elle ne

suffisait pas seule pour justifier le courroux du maître de Ferrette, on le pouvait encore attribuer à d'autres causes : par exemple, à l'audace des gens du baron de Fusch, soudards envahisseurs, qui, ayant tout récemment franchi les bornes de son domaine mal délimitées, avaient osé répondre insolument à l'invitation qui leur était faite de rétrograder jusqu'à la ligne incontestée des possessions de leur seigneur. Il pouvait naître de là un de ces conflits que l'on jugeait à main armée de château à château, lesquels ruinaient les châtelains, saccaquaient les châtelainies, et mettaient à mal les pauvres gens du vasselage, forcés de prendre parti dans la querelle. Autre sujet de colère encore pour le comte de Ferrette : il était murmuré, parmi les familiers du haut château, que certaines paroles de monsieur Ulric à l'endroit du pouvoir royal ayant été répétées à la cour de France, avis avait été donné à l'imprudent discourdeur d'avoir à s'abstenir de la récidive, s'il ne voulait s'exposer à entendre prononcer contre lui un arrêt de déchéance en répara-

tion du crime de lèse-majesté.

Tous ces événements groupés en faisceau étaient plus que suffisants pour motiver l'état d'exaspération du comte Ulric. Son agitation était telle que la double dictée à son clerc d'une lettre respectueuse, mais fière, pour le roi, et d'un cartel à l'adresse du baron de Fusch, ne parvint pas à le calmer. Durant cette matinée, il fut pour ainsi dire inabordable ; Odyle elle-même, la douce Odyle, qui chaque matin passait quelques heures près de son père, fut renvoyée par lui de son appartement quand elle s'y présenta à l'heure accoutumée. Il se contenta de la regarder un moment en silence ; puis, son visage exprimant l'effroi, il murmura entre ses dents :

« Elle est pâle comme un suaire ; la mort me la prendra donc, comme elle m'a pris sa mère. »

Ce n'était cependant pas l'effet d'un mal mortel qui mettait cette pâleur au visage d'Odyle, mais seulement le souvenir d'un généreux larcin auquel elle avait participé la nuit dernière par suite de sa rencontre et

et qu'il était impossible qu'ils ne laissassent pas, ces deux peuples se composant d'êtres humains. (Écoutez ! écoutez !)

Nous savons de plus que, dans le sein de la population française, existe un désir général et profond de regagner le territoire perdu par le sort des armes ; et de l'autre côté existe une détermination non moins vivace de conserver ce qui a été conquis. Or, c'est là un état de choses connu de tout le monde, et, en y faisant allusion, je ne fais que rappeler à Vos Seigneuries des circonstances qu'elles n'ignorent pas. Le sujet est de ceux qui doivent occuper l'attention des hommes à qui incombe le soin des affaires extérieures. On peut dire que ce n'est pas la peine d'essayer d'empêcher la guerre, puisqu'elle arrivera un peu plus tôt, un peu plus tard, quoi que nous fassions.

Je crois que c'était M. Canning qui, répondant à une personne qui lui faisait une remarque semblable, disait : « Eh bien, si cela doit arriver tôt ou tard, je préfère que cela arrive plus tôt, que tard. » (Rires. — Écoutez ! Il y a des chances pour qu'avec le temps, l'agitation des esprits tourne au calme, et que, par suite, il y ait des chances plus grandes de voir le maintien de la paix. Je crois cependant que Vos Seigneuries seront d'avis que je commettrais une grande imprudence si je m'aventurais à prédire ce qui peut arriver d'ici à plusieurs années. Néanmoins, sous cette impression d'incertitude, je dois dire que si j'en juge d'après tous les renseignements que je reçois, — d'après le ton général et l'esprit des communications qui m'arrivent de tous les points de l'Europe, — en tant que vont les apparences immédiates, il n'y a pas de raison sérieuse de craindre à l'endroit de la paix de l'Europe. (Écoutez ! écoutez !)

J'en viens maintenant à l'autre question. Le noble comte demande ce que nous ferions pour maintenir la paix dans le cas où le danger de guerre deviendrait plus imminent. C'est là, messeigneurs, une demande à laquelle on ne peut répondre en termes bien précis ; mais je crois qu'il ne peut y avoir de doute que, sans nous fourvoyer dans une querelle où nous ne serions point partie, nous ne négligerions aucun effort raisonnable pour maintenir la paix. Le noble comte demande si nous observerions strictement nos engagements de traité international. Si, par une raison quelconque, ment le devoir du gouvernement d'en faire part aux parties contractantes ; mais si vous acceptez les obligations d'un traité et donnez aux autres parties lieu de croire que vous vous considérez comme liés, vous êtes tenus d'honneur et en bonne foi de les respecter. (Écoutez, écoutez.)

Quant aux pièces dont le noble comte demande communication, je les ai parcourues ; mais je ne trouve dans la correspondance rien qui puisse s'opposer à ce qu'on les soumette à présent à la Chambre, en ce qui concerne le gouvernement de ce pays.

Nous n'avons aucune raison de les tenir secrètes, mais il y a à considérer les intérêts d'autres gouvernements, et nous avons le

de son rendez-vous avec la petite fée du vieux Ferrette. — Ceci sera bientôt expliqué.

Ayant assuré sa voix qu'elle sentait tremblante pour adresser son compliment du matin à son père, elle allait s'efforcer de continuer ; mais il lui coupa la parole :

— C'est assez, dit-il ; va-t'en.

Et il la repoussa, mais sans trop de dureté dans le regard, ni de rudesse dans le geste.

Au moment où Odyle se retirait, le chapelain qui avait ses entrées libres chez Monseigneur, se présentait pour l'informer du départ de deux messagers chargés de la lettre au roi et du cartel au baron. Quand ils furent seuls, le comte Ulrich reprit sa marche agitée dans la salle, et, le front plissé, la bouche crispée, tantôt il mordait ses lèvres frémissantes, tantôt il commençait des phrases qui se perdaient dans un sourd murmure.

Le vieux chapelain ne l'interrogeait pas, non par crainte de l'irriter davantage, mais parce qu'il était sûr qu'un moment viendrait

devoir de respecter la confiance qu'ils ont en nous. S'il y a quelque pièce de date récente que puisse demander le noble comte et que l'on puisse soumettre à la Chambre sans inconvénient pour le service public, je serai heureux de les faire donner. (Écoutez ! écoutez !)

La motion a été retirée.

Chronique générale.

D'après les informations du *Soleil*, il se serait question d'un plan nouveau pour aplanir toutes difficultés au début de la session de l'Assemblée : le cabinet demanderait à l'Assemblée la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, et poserait, dans la discussion, la question de confiance sur sa politique générale. S'il obtenait la majorité, il déposerait immédiatement la troisième loi constitutionnelle, et demanderait à la Chambre de mettre à son ordre du jour la loi électorale, en attendant que les deux autres soient prêtes pour la discussion.

Le cabinet déclarerait qu'il ne peut accepter l'ajournement des lois dont l'Assemblée a par deux fois reconnu l'urgence, mais qu'il ne posera pas la question ministérielle sur le texte de ces lois mêmes ; que les projets actuels ne sont que des canevas, et que, s'il est décidé à ne pas céder sur le fond, il est prêt à accepter les modifications que l'Assemblée jugera nécessaires.

Tout en reproduisant ce bruit sous réserves, le *Soleil* constate que le projet est accueilli avec faveur par des députés siégeant soit à droite, soit à gauche de l'Assemblée.

On lit dans la *Patrie* :

Le gouvernement serait résolu, assure-t-on, tout en présentant les lois constitutionnelles, à laisser à la Chambre son initiative absolue au point de vue de la fixation de son ordre du jour. La majorité serait ainsi maîtresse de discuter, dans l'ordre qui lui plaira, les lois électorales, municipales et organiques.

La lutte ne s'engagerait donc pas, ainsi qu'on le faisait prévoir ces jours passés, sur la fixation de l'ordre du jour, avant de se livrer à ces débats purement politiques, à achever les discussions relatives aux impôts nouveaux. Elle ne sacrifierait pas ainsi les intérêts du Trésor — le déficit à combler est de 34 millions — aux débats orageux que chacun prévoit et qui ne se produiraient alors que dans la première semaine de juin.

S'il faut en croire l'*Événement*, M. Magne proposerait à la Chambre de voter un nouvel emprunt de 7 à 800 millions pour assurer l'équilibre du budget.

On annonce que le ministère de l'agricul-

ou le comte trahirait même involontairement le secret de sa colère.

En effet, cessant tout à coup son piétinement fiévreux qui faisait crier le parquet, il s'arrêta devant le vénérable desservant de la chapelle et lui dit brusquement :

— Vous venez de voir Odyle, mon père ; ainsi que moi, vous avez remarqué combien elle est pâle et faible. Elle mourra ; car ils veulent qu'elle meure, les misérables qui me ravissent le seul moyen que je possède de vaincre son mal et de prolonger sa vie.

— Monseigneur doit se tromper, dit le chapelain ; personne ne peut en vouloir aux jours de notre demoiselle Odyle ; tout le monde l'aime.

— Oui, mais tout le monde me hait, riposta le comte suzerain ; les lâches qui n'osent pas s'attaquer ouvertement à moi l'ont choisie pour victime, comptant bien que la perte de cette enfant sera le désespoir de ma vie.

— Comment Monseigneur peut-il supposer que cette criminelle intention soit entrée dans l'esprit de quelqu'un ?

ture et du commerce a réuni, dans un document qui va paraître prochainement sous forme de tableaux synoptiques, les résultats généraux et spéciaux du mouvement commercial et industriel de la France pendant les quinze années révolues de 1857 à 1874.

On lit dans la *Presse* :

« Depuis quelques jours, certains journaux font courir le bruit que le duc d'Aumale va être élevé au grade de maréchal de France.

» Nous sommes en mesure d'affirmer que non-seulement cette haute dignité militaire ne va pas être conférée au duc d'Aumale, mais encore qu'il n'est nullement question en ce moment de nommer des maréchaux. »

Sans doute il doit être encore moins question de créer des généraux commandants d'armée.

Le *Moniteur universel* publie le renseignement suivant, extrait d'une lettre qu'il reçoit de Vienne, datée du 5 mai :

« Le comte de Chambord est arrivé ici le 2 mai, venant de Frohsdorff. Jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas encore continué son voyage vers la frontière de France. »

La *Liberté* publie les renseignements suivants sur l'affaire Stoffel :

Les lenteurs de la procédure, dans l'affaire Stoffel, avaient fait penser que la poursuite était abandonnée ; mais il paraît, au contraire, que ce procès ne tardera pas à venir devant le 2^e conseil de guerre.

On se rappelle qu'il s'agit d'une suppression de dépêche. C'est la dépêche où le maréchal Bazaine disait qu'il était investi sous Metz, qu'il espérait néanmoins percer les lignes ennemies, qu'il le ferait dès qu'il le pourrait sans compromettre son armée, et que, du reste, il préviendrait le maréchal de Mac-Mahon de sa marche.

On n'a pas oublié non plus que le maréchal de Mac-Mahon déclara dans l'instruction que, s'il avait eu connaissance de cette dépêche, elle aurait pu modifier la direction de sa marche.

Le rapporteur Janicot, a pris des développements inattendus. Les témoins Rabasse et Miès ont fourni de nouveaux détails et ont mieux précisé certaines circonstances.

Des témoins qui n'ont pas figuré au procès Bazaine ont été entendus et ont révélé d'autres faits.

De plus, on se souvient que M. le président du premier conseil de guerre, lors des débats de Trianon, avait annoncé à la défense qu'il était parvenu au greffe une masse énorme de papiers se rapportant à la capitulation de Metz, et que toutes ces pièces, qui n'avaient pas encore été compulsées, étaient à sa disposition.

Ces documents ont été classés depuis, et on a trouvé des dépêches reproduisant sinon le texte, du moins le sens de la fameuse dé-

— Ce n'est pas une supposition, c'est un fait. Sachez que la nuit dernière un audacieux maraudeur s'est introduit dans le verger, et qu'il a dérobé les deux plus beaux fruits de l'arbre précieux auquel je dois de conserver encore ma fille. Qu'on ne me parle ni de la vaine science des médecins, ni de la protection particulière de la Providence ; Odyle ne peut vivre, j'en ai la certitude, que tant que chaque année le suc bienfaisant de mes pêches rafraîchira sa poitrine brûlante. En cueillir frauduleusement une seule, c'est me voler des jours, des mois, une année peut-être de l'existence de mon enfant. J'attends ici le garde infidèle à son devoir, parjure à son serment, qui n'a pas su veiller pour défendre les fruits confiés à sa surveillance. Je ne sais qui me retient de le faire passer par les verges, en attendant que je l'envoie au bourreau pour qu'il le pendre à l'arbre de la justice.

(La suite au prochain numéro.)

pêche Bazaine, ce qui prouverait qu'elle avait été reçue à l'état-major de l'armée française, qu'elle avait été expédiée à d'autres et cachée au maréchal de Mac-Mahon.

On n'a pas encore de renseignements positifs sur les causes du suicide de M. Bergondi.

Ce qui est généralement admis, c'est que ce funeste événement ne se rattache pas à l'affaire de M. Piccon, avec lequel M. Bergondi n'avait, dit-on, aucune relation et dont il blâmait l'attitude.

Cependant, la Correspondance républicaine assure que les scellés ont été apposés d'office au domicile de M. Bergondi, à Versailles.

On lit dans l'*Univers* :

Divers journaux persistent à dire que M. le comte de Chambord est en France. L'un d'eux est même sûr de l'avoir vu il y a quelques jours dinant à Mâcon, ligne de Genève à Paris.

La persistance de ces bruits s'appuie sur un fait qu'il convient de préciser.

Il est certain que bon nombre de députés de la droite et de l'extrême droite ont fait savoir à M. le comte de Chambord que beaucoup de ses amis désireraient qu'il vint en France et surtout à Versailles ou dans le voisinage de cette ville.

Nous ne savons si M. le comte de Chambord jugera devoir répondre à cet appel ; mais nous croyons pouvoir affirmer que, s'il vient, il le fera sans mystère et recevra publiquement ceux qui voudront se présenter à lui pour l'entretenir des intérêts et de l'avenir de la patrie.

M. le marquis Costa de Beauregard, député de la Savoie à l'Assemblée nationale, vient d'être nommé membre de la commission supérieure auprès de la direction générale des Beaux-Arts, en remplacement de M. Beulé, mort dernièrement.

Il ressort d'une statistique dressée au ministère de l'instruction publique que 250,000 personnes de tout âge et de toute condition suivent à Paris les cours des différentes écoles, classes et institutions.

Le ministre des finances vient d'avertir, par une circulaire, les employés des contributions d'avoir à se montrer toujours extrêmement polis avec le public, sous peine de renvoi immédiat.

Voilà une excellente recommandation dont profiteront, il faut l'espérer, les employés grincheux qui, heureusement en petit nombre, mettent quelquefois si peu d'empressement à accueillir les demandes ou les réclamations du public.

Il est bon que les employés de nos différentes administrations sachent que la politesse, cette vertu sociale qui rend si faciles

Théâtre de Saumur.

Nous rappelons que ce soir (lundi), à 8 heures, aura lieu l'unique grand concert donné par les Dames Viennoises (50 personnes), sous la direction de M^{me} Amann Weinlich.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de *Zampa* (Hérold).
2. *Ave Maria*, pour violon, violoncelle et harpe (Oehlschlegel), exécuté par M^{lles} Pauline Jewe, Louise Dellmeyer et Marie Cernowich.
3. *L'Exposition de Vienne*, valse (Zichrer).
4. *Le Réveil du Lion* (Kontski).
5. Fantaisie sur l'opéra *Freischütz* (Mosser), solo de violon, exécuté par M^{lle} P. Jewe.

DEUXIÈME PARTIE.

6. Ouverture de la *Dame de pique* (Suppé).
7. *Fleurs des Alpes*, valse (M^{me} A. Weinlich).
8. *La Musette* (Offenbach), solo de violoncelle, exécuté par M^{lle} L. Dellmeyer.
9. *Pizzicato*, polka (J. J. et Ed. Strauss).
10. *Souvenir de Paris*, marche (M^{me} A. Weinlich).

les rapports de la vie, doit rester constamment dans leurs bureaux à l'ordre du jour.

M. le général de Ladmirault, qui marie une de ses deux filles avec M. le vicomte Raoul de la Rochebrochard, rejeton d'une famille noble du Poitou, appartient lui-même à une ancienne maison originaire de l'Orléanais, où Hervé Ladmirault, seigneur du Bouchet, était trésorier général de France du règne de Henri III. Etienne Ladmirault, petit-fils de ce dernier, était capitaine appointé de la compagnie des gendarmes de la garde du roi en 1669, et servait comme la garde de la noblesse, du bailliage d'Orléans, sous le maréchal de Turenne, en 1674. A chaque génération de cette famille, on retrouve des officiers distingués. Une branche, fixée dans le Soissonnais, a donné plusieurs grands-maîtres des eaux et forêts du duché de Guise. (Sport.)

Nouvelles militaires.

Les 26 légions de gendarmerie actuelles vont être réduites à 18, par suite de la décision qui affecte chaque légion à un corps d'armée. On doit procéder à cette opération sans voie de suppression. Les 18 légions seront augmentées de l'effectif de celles qui seront supprimées.

M. le ministre de la guerre, par une circulaire en date du 4^o mai courant, prie MM. les généraux de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour que les écoles de natation établies en 1873 dans l'étendue du territoire affecté à leur corps d'armée soient réorganisées de manière que les hommes puissent y être exercés aussitôt que la saison permettra l'usage des bains froids.

Environ quinze cents élèves des lycées de Paris se sont réunis jeudi dans la cour du lycée Henri IV pour y exercer diverses manœuvres militaires, sous les ordres d'officiers instructeurs de la garde républicaine, et en présence de M. le ministre de la guerre et plusieurs officiers supérieurs de l'armée.

Chronique locale et de l'Ouest.

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Saumur a été constituée, pour l'année 1874-1875, de la manière suivante :

Président, M^o Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine;

Syndic, M^o Laumonier, notaire à Saumur;

Rapporteur, M^o Bourdais, notaire à Genes;

Secrétaire, M^o Robineau, notaire à Saumur;

Trésorier, M^o Chauviré, notaire à Saint-Georges-le-Thourel;

Membres, M^o Bouju, notaire à Coron; M^o Tahet, notaire à Vihiers.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à lui adresser tous les quinze jours des rapports détaillés sur les apparences de la récolte.

Ces rapports, qui empruntent aux circonstances une importance exceptionnelle, se succéderont régulièrement jusqu'aux époques de la moisson et des vendanges. Ils devront indiquer d'une manière précise les effets produits dans chaque région par la gelée, la pluie, la sécheresse et en général toutes les variations atmosphériques.

Grâce à l'ensemble de ces renseignements, le ministère pourra connaître approximativement et d'avance les résultats probables de la prochaine récolte.

Le bruit s'était répandu vendredi à Tours qu'un accident était arrivé sur la ligne des Sables à Chinon.

Voici, après informations certaines, ce que nous pouvons affirmer à ce sujet :

Le train direct arrivant à Chinon à 9 heures du soir, a subi, jeudi dernier, un retard d'une heure et demie environ, par

suite d'un léger déraillement attribué à une manœuvre mal comprise par celui qui était chargé de la faire.

Le train a été promptement remis en bon état et a repris sa route après que l'on eut constaté que les voyageurs n'avaient pas éprouvé la moindre contusion, et que les marchandises n'avaient subi aucune avarie.

Les fêtes de Nantes, à l'occasion du Concours régional agricole, ont commencé hier dimanche par une grande fête de nuit donnée sur le canal de l'Erdre par la Société des régates nantaises.

Pour les autres jours de la semaine, le programme est ainsi fixé :

Mardi 12 mai. — Fête de nuit donnée par la Société d'horticulture dans le jardin de l'exposition florale.

Jeudi 14 mai. — Jeux publics et régates sur l'Erdre. Feu d'artifice tiré par Kervella.

Vendredi 15 mai. — Fête de nuit dans le jardin de la mairie.

Samedi 16 mai. — Retraite aux flambeaux.

Dimanche 17 mai. — Distribution des prix du concours. Ascension aérostatique par M. Godard. Fête de nuit au jardin des plantes. Illumination générale.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest :

« La retraite aux flambeaux, qui a traversé Nantes samedi soir, ne manquait pas d'un certain brillant. Comme tout le monde y a assisté, nous n'en dirons rien. Ce que nous dirons, c'est que nous avons vu avec tristesse certains pâles voyous accabler nos braves soldats de légumes, plus ou moins volumineux, et de boue de terre grasse. Ces gens-là suivaient le cortège et auraient mieux fait de ne pas le suivre; ils déshonoraient la Marseillaise en la hurlant. »

» Sans commentaires. »

Millie-Christine, la femme à deux têtes, qui est en ce moment à Tours avec le cirque Cottrelly, a failli, vendredi soir, être la proie des flammes.

A son entrée en scène, le phénomène vivant et chantant a heurté de sa jupe une des rangées de becs de gaz qui longeaient l'estrade, et la flamme, trouvant un aliment facile dans les dentelles qui décoraient l'être à la double pensée, a promptement parcouru le tour de sa jupe.

En une seconde, et avant même que les pompiers aient eu le temps de se lever de leur banc, les mains agiles des écuyers avaient comprimé l'effet du terrible élément.

Ajoutons que ce léger incident n'a nullement décontenancé Miss Millie-Christine, qui a ensuite doublement chanté et quadruplement valsé, à la grande satisfaction des spectateurs.

A propos des dernières gelées, on dit que les propriétaires de vignes du Puy-de-Dôme doivent peut-être la conservation de leurs précieuses récoltes à l'habitude qu'ils ont d'échalasser fort tard.

Tant que les gelées sont à craindre, les branches, au lieu d'être attachées à l'échelas, restent en liberté, et, ballottées par le moindre souffle d'air, se trouvent beaucoup moins sensibles à la gelée. Ce système, qui peut avoir à d'autres points de vue ses inconvénients, n'a pas moins bien fait ses preuves contre les froids de ces premiers jours de mai.

M. W. de Fonvielle explique ainsi le froid qui se fait sentir depuis plusieurs jours :

La température de la dernière moitié du mois d'avril ayant été excessivement élevée pour la saison, le refroidissement qui se produit tous les ans pendant les premiers jours de mai est beaucoup plus vivement ressenti que d'ordinaire. C'est un effet de contraste, et jusqu'à ce moment la température des nuits n'a point offert de minimum inquiétant, quoique le thermomètre soit descendu au-dessous de zéro, surtout dans les contrées méridionales et en Italie, où le mont Vésuve s'est montré couvert de neige.

La végétation ayant pris un essor très-rapide, les gelées auront évidemment moins d'effet que si les feuilles étaient tendres, comme dans les années tardives.

C'est l'extrême régularité avec laquelle un refroidissement analogue se produit chaque année, qui a mis M. Charles Sainte-Claire Deville sur les traces des lois qui ont été ex-

posées à propos des brouillards du mois de mars, et qui lui ont permis de fixer vers le 5 mai le fort de la crise que nous traversons.

Il est à peu près inutile d'ajouter que cet abaissement brusque de la température est toujours accompagné de la prédominance des courants polaires et de vents d'une grande énergie.

Ce refroidissement est dû à ce que la terre passe derrière un anneau d'astéroïdes qui absorbent une portion de la chaleur que le soleil nous destine pendant le temps qu'il reste au-dessus de notre horizon.

La température ne reprendra sa marche ascendante que lorsque le mouvement annuel aura écarté notre sphère de l'ombre du nuage de petits astres qui se projette toujours au même point de notre orbite.

La cour d'assises de Rennes vient de condamner à dix ans de travaux forcés une jeune femme de vingt ans, coupable d'avoir assassiné son mari en l'assommant à coups de bâton.

La cour d'assises d'Alençon vient de condamner à cinq ans d'emprisonnement M. Brideau, notaire à Mortagne, dont le fils a acquis une si triste notoriété pendant la Commune.

Plus de 120 chefs d'abus de confiance avaient été relevés à la charge de M. Brideau par l'acte d'accusation.

M. Normandine, pharmacien, rue Saint-Jean, fait savoir que, le samedi 2 mai, il a été trouvé chez lui VINGTS FRANCS, perdus par un homme de la campagne qu'il n'a pas revu à la huitaine comme il le pensait, et qu'il tient cette somme à sa disposition.

Pour les articles non signés : P. GODART.

ÉTAT-CIVIL du 1^o au 30 avril 1874.

MARIAGES.

Le 7. — Adolphe Chaillou, mécanicien, et Zénaïde-Félix Giraudet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 14. — Georges-Louis Pouvreau, tourneur, et Julie Michel, chapeletière, tous deux de Saumur. — Charles-François-Jacques Piton, greffier du tribunal de commerce, et Aurélie-Estelle Corbineau, sans profession, tous deux de Saumur. — Jean-Baptiste Monnier, typographe, et Henriette-Moïeste Pâcreau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 18. — François Yvain, cultivateur, et Alexandrine-Henriette Marolleau, lingère, tous deux de Saumur.

Le 21. — Eugène Roué, boulanger, et Emilie Guillemet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Martin Guth, sous-officier de cavalerie en retraite, et Marie-Hortense Chuche (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4^o. — Melchisedec Desaché, sans profession, 68 ans.

Le 2. — Louise-Adélaïde Bras, 5 mois, rue Saint-Nicolas. — Louise Gouby, couturière, 45 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Henri Delanoue, 8 mois, rue du Champ-de-Foire. — Désirée-Francine Conseil, 3 mois, rue de la Chouetterie.

Le 4. — Jeanne-Marie-Angèle Delacroix, 5 ans, rue Saint-Nicolas. — Louis Charpentier, charpentier, 43 ans, à l'Hospice. — Julienne Vaillot, journalière, 86 ans, veuve Brutus Vanard, à l'Hospice. — Marie-Arsène-Camille Volpesnil-Bonnin, employé-comptable, 36 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — Jean Boutin, rentier, 71 ans, rue Royale.

Le 6. — Caroline-Arsène Delacroix, loueuse en garni, 46 ans, rue Saint-Nicolas. — Jeanne-Rochereau, journalière, 76 ans, veuve François Gobelet, route du Mans. — Louis-Pierre Pecantin, ajusteur, 52 ans, rue du Portail-Louis.

Le 7. — Jean Dimier, meunier, 45 ans, rue des Moulins.

Le 8. — Euphémie-Mélanie Chaverlange, sans profession, 22 ans, épouse Augustin Antonini, à la Gendarmerie.

Le 9. René Meschine, rentier, 83 ans, rue Notre-Dame.

Le 10. — Marianne-Augustine Cagnol, 2 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 13. — Louise Jacob, 3 mois, rue de la

Chouetterie. — Charles Guillemet, cafetier, 45 ans, rue de la Fidélité.

Le 15. — Alphonse Boucher, 3 mois, rue des Saulaies. — Philippe Baige, paveur, 65 ans, à l'Hospice. — Renée Rochereau, journalière, 81 ans, veuve René Hersard, à l'Hospice.

Le 17. — Jacques Petit, cordonnier, 79 ans, rue de Fenet.

Le 18. — Emile Chalumeau, cuisinier, 44 ans, à l'Hospice. — Angèle Caillavet, 23 jours, à l'Hospice.

Le 19. — Auguste-Ludgère Charvol, maréchal-des-logis arçonner, 30 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 20. — Eugène Piton, 20 jours, au Petit-Puy. — Joseph Leleu, domestique, 39 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Juliette Claveau, 9 mois, route de Varrains. — Augustine Roché, 15 jours, rue de la Chouetterie. — Florent Draï, journalier, 48 ans, rue de la Chouetterie.

Le 26. — Benoite Trompiller, sans profession, 76 ans, veuve Claude Bressent, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 29. — Rose Esnault, propriétaire, 70 ans, épouse Jules Léger, rue du Petit-Ver-sailles.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Débarquement au Havre des naufragés du paquebot l'Amérique; la famine au Bengale: les indigènes invoquant la protection de l'idole Nandi; transport en Angleterre du cercueil de David Livingstone; exposition artistique au Palais Bourbon, au profit de la colonisation de l'Algérie par les Alsaciens-Lorrains; Salon de 1874: le vernissage des tableaux au Palais de l'Industrie; les tempêtes d'équinoxe: l'ouragan du 14 avril sur les côtes de Bretagne; la guerre civile en Espagne: alcade et curé revenant d'enterrer les morts, avant-poste républicain devant San-Pedro de Abanto, blessés républicains dans l'église de Somorostro, rue générale de Bilbao. — Rébus.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants: ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devaient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures notions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'Univers illustré, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

DES JARDINS CONFORTABLES

La perfection des outils et des appareils d'arrosage contribue à la production du jardin; comme les meubles et les ornements contribuent à son confort et à son aspect gracieux. Pour juger l'ensemble de tant d'articles, il faut l'entrée libre dans un vaste établissement, un choix varié d'objets et le prix fixe marqué sur chacun d'eux.

Sans rivale et sans succursale, LA MENAGERIE remplit ces conditions. Sa fabrication de bancs et meubles de jardin est aussi appréciée que ses nouveaux modèles recherchés.

Quant aux articles de ménage, tels que: meubles, ustensiles de cuisine, baignoires, appareils hydrotherapies, lampes et suspensions, pendules, galeries de cheminées, porcelaines, cristaux, orfèvrerie, literie, tapis, broserie, articles d'écurie, ils sont groupés avec les articles de jardin dans 25 rayons. Le tout forme l'objet d'un catalogue expédié franco dans les Départements.

Qu'importe la distance? il suffit de s'adresser au Directeur de la Ménagerie, Paris, 20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, pour recevoir contre remboursement les objets demandés.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 65^e fascicule, MON à MOU, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4627. — 2 Mai 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: L'incendie de l'Alcazar, à Avignon; — Les funérailles de Livingstone; — Bal du Grand-Hôtel; — Salon de 1874: Tableaux reproduits; — L'exposition du palais Bourbon; — les nouveaux forts de Paris (fin). — Variations numériques sur le Salon de 1874. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Théâtre de l'Opéra-Comique: *Gille et Gillotin*. — Revue financière de la semaine. — Revue comique du mois, par

Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Échecs.

Gravures: Angleterre: les funérailles de Livingstone; arrivée du corps à Southampton; — Le cortège funèbre traversant les rues de Southampton. — Incendie de l'Alcazar d'Avignon. — Paris: bal de bienfaisance donné par la Société anglaise dans les salons du Grand-Hôtel. — Salon de 1874: tableau de M. Veyrassat; — Choix de paysages; — Tableau de M. Leconte-Dunouy. — Revue comique du mois, par Bertall (11 sujets). — L'exposition au profit des Alsaciens-Lorrains, au palais Bourbon. — Rébus.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans rais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous

désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 63,476.

M. le curé Compère, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en chocolat, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de

la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MAI 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	40	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	1	25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	220	»	»		
4 1/2 % jouiss. mars.	85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	381	25	»		
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier	293	75	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	385	»	»	
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	512	50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	717	50	5	
Emprunt 1872 libéré	94	35	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	217	»	»	Est, jouissance nov.	495	»	1	25	Orléans	283	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	422	25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	850	2	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	281	»	»	
— 1865, 4 %	438	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	5	»	Est	277	25	»	
— 1869, 3 % t. payé.	293	50	»	Nord, jouissance juillet.	1035	»	»	6	25	Nord	285	»	»
— 1871, 3 % t. payé.	266	»	»	Orléans, jouissance octobre.	810	»	»	5	»	Ouest	276	25	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522	50	»	»	»	Midi	279	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	465	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	Deux-Charentes	257	50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	432	50	2	Compagnie parisienne du Gaz.	698	75	»	»	»	Vendée	241	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — omnibus.
 9 — 01 — — omnibus.
 1 — 33 — — omnibus.
 4 — 12 — — soir, omnibus.
 7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — omnibus.
 9 — 50 — — express.
 12 — 38 — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — omnibus.
 10 — 28 — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

ARTICLES DE MÉNAGE

- Baignoires à gorge, grand modèle. . . depuis 45 » la pièce.
- Appareils hydrothérapiques . . . 40 » id.
- Ceintures et gants à frictions. . . 6 » id.
- Peignoirs-éponge avec col. . . 11 » id.
- Suspensions de salle à manger avec lampe. . . 25 » id.
- Buffets de cuisine. . . 12 50 id.
- Fontaines à filtre . . . 5 25 id.
- Porte-bouteilles en fer (200 bouteilles). . . 11 » id.
- Services de table, porcelaine décorée (64 pièces) . . . 49 » le service.
- Services à dessert, porcelaine décorée (50 pièces) . . . 25 » id.
- Verres à pied . . . 25 la pièce.
- Carafes à eau . . . 60 id.
- Couteaux de table (avec boîte). . . 5 » la douz.
- Lavabos garnis, Bacs coniques pour fleurs, Vannerie, Balais d'appartement, Fourneaux, Meubles et Batterie de cuisine, Quincaillerie, Brosserie, Articles d'écurie, Lits, Literie, Tapis, Ameublements pour chambres à coucher, Salles à manger, Salons, etc., etc.

Collections réunies des Articles de Ménage, JARDIN, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

ALA MÉNAGÈRE

Vaste et unique Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE MARQUÉ ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'acheteur. (En France, contre remboursement.)

ARTICLES DE JARDIN

- Bancs de jardin . . . depuis 10 » la pièce.
- Bancs dits de square. . . 22 50 id.
- Chaises en bois rustique. . . 2 50 id.
- Chaises en fer, peintes. . . 5 50 id.
- Tables en fer, peintes. . . 5 25 id.
- Pompes de jardin, dites pompes à main. . . 6 50 id.
- Pompes d'arrosage, aspirantes et soufflantes, sur brouette en fer . . . 70 » id.
- Vases Médicis, fonte bronzée . . . 4 50 id.
- Coupes, fonte bronzée. . . 6 75 id.
- Jeux de tonneau avec palets . . . 11 » le jeu.
- Jeux de croquet (de jardin) polis. . . 13 » id.
- Caisnes à fleurs, en chêne peint . . . 2 75 la pièce.
- Stores en bois peint. . . 2 25 la pièce.
- Bancs de jardin avec tente, brevets S. G. D. G.
- Gymnastique, Jeux, Outils et Ornaments de Jardin, Pompes d'épuisement, etc., etc.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, MAISON, rue du Temple, n^o 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée. S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (25)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne. S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (171)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un **TILBURY** à quatre roues, en très-bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE

pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.



JE GARANTIS

La destruction complète des Pucelles et Punaises, sans toucher à aucun meuble. L'envoi l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c. en timbres. S'adresser à M. J.-H. BOUY, négociant, à Tourcoing (Nord). Même adresse. Envoi gratis et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat.

AVIS.

L'Agence de Deauville-sur-Mer demande des associés pour vendre du cidre de Normandie, 1^{er} cru, rendu en gare de Saumur, à 25 centimes es le litre. Affranchir et joindre un timbre.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

HÉMORRHOÏDES

GUÉRISON RADICALE PAR LES

PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM DU DOCTEUR LEBEL (ANDRÉ)

Les Pilules et Pommade de Scordium, approuvées par les Facultés de Médecine de Paris, de Belgique, d'Angleterre et d'Italie, autorisées en Russie par le Conseil de l'Empire, sont douées de propriétés très-remarquables; elles calment les douleurs comme par enchantement et arrêtent les HÉMORRHOÏDES ou flux quelconques en peu de jours (sans aucun danger de répercussion). Le flacon de Pilules de Scordium, 3 fr.—d'Extrait de Scordium, 4 fr.—de Pommade de Scordium, 3 fr.—113, RUE LAFAYETTE (PARIS) Dépôt à Saumur, chez M. BESSON, pharmacien. (135)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le